

Compte rendu

Date : 06 février 2024

Heure : Début des travaux 10h

Lieu : Salle E 205 - Citadelle

Présents : Camille Ambrosino, Maria-Luisa Bonsangue, Laurence Boulègue, Manon Brouillet, Nathalie Catellani, Véronique Dominguez (début d'après-midi), Pascal Montaubin (à partir de 12h45), Sandrine Mouny, Sara Nardi-Combescure, Michel Paoli, Pauline Secchioni, Philippe Sénéchal, Olivier Szerwiniack, Anne Tallon, Arnaud Timbert.

Excusées : Michela Costanzi.

AFFAIRES COURANTES :

1 – Budget 2024-2025

Denis Postel nous permet de désolidariser le budget « Archéologie » du budget général de TrAme par un apport de 10 000 €. Toutefois, afin de rendre cette somme récurrente, les archéologues, sous la houlette de notre directrice adjointe Michela Costanzi, ont établi un dossier listant tous les besoins dans le domaine de l'archéologie. Ce dossier a été envoyé aux VP.

- État des réponses S2R

Action 2.1

Philippe Sénéchal : 3900 € / somme demandée 4000 €

Marie-Sophie Winter : 2800 € / somme demandée 2800 €

Maria-Luisa Bonsangue : 1060 € / somme demandée 1060 €

Véronique Dominguez : 0 € / somme demandée 1000 € : Cette somme a été accordée sur le budget de TrAme afin que le projet de Véronique puisse se réaliser.

Action 2.2

Morgan Dickson : 500 € / somme demandée 1000 €

Action 3.a

Arnaud Timbert : 1000 € / somme demandée 1000 €

Action 4.1 (mobilité entrante)

Claudio Vacanti : 2000 € (réfèrent Michela Costanzi) / somme demandée 2000 €

Kristine Tanton : 1000 € (réfèrent Arnaud Timbert) / somme demandée 1000 €

Action 4.3 (mobilité sortante)

Michela Costanzi : 1500 € / somme demandée 1500 €

Clément Sarrazanas : 1500 € / somme demandée 1500 €

Comparativement à d'autres Laboratoires, notamment au CRAE, les réponses à nos demandes sont très positives et l'apport de 10 000 à notre budget général est une très bonne nouvelle pour l'Archéologie autant que pour l'ensemble de notre équipe.

À cette heure, les dépenses prévisionnelles des archéologues sont de **9408 euros sur 10 000 alloués** ce qui laisse une petite marge en cas de nécessité. Les dépenses prévisionnelles générales sont de **21616 euros sur 23223 alloués** ce qui, là encore, nous laisse une petite marge. Je pense notamment aux soutenances. Elles sont bien inscrites à valeur de 500 euros par étudiant (soit un total de 4000 euros) mais le prix des déplacements, notamment de membres étrangers, étant de plus en plus élevés, cette somme de réserve nous permettra de répondre à vos attentes et de financer dignement ces soutenances. Elle nous permettra également de répondre, durant l'année, aux demandes des uns et des autres.

2 – Compte rendu de la réunion des doctorants du 25-01-24 ;

- Demande d'accès à zoom et à l'anti-plagiat pour les doctorants non contractuels ; à l'INSPE le personnel des Laboratoires ont accès, bien que non contractuels, à ces outils.

Sur ce point Xavier Boniface a été interrogé. Sa réponse est la suivante : « On n'a pas de documents sur l'auto-plagiat. Mais à partir du moment où les étudiants intègrent dans leur thèse des articles, mémoires ou autres qu'ils ont présentés par ailleurs, cela compte comme du plagiat (sauf s'ils justifient ce choix et indiquent bien la source de la publication de leur travail). »

- Vincent Bruni organise une Journée d'études avec l'Association des Professeurs de Lettres classiques. Il est naturellement autorisé à utiliser le Logo.
- Les doctorants sollicitent, lors de leur inscription, une présentation des Axes, de l'École doctorale et plus largement du Laboratoire : leur place et rôle dans le ce dernier, les partenaires internes comme la plateforme archéologique, etc. Cette présentation sera faite chaque année par le directeur du Laboratoire.
- La Journée des doctorant.es sera organisée à Noyon (date à définir par Camille Ambrosino et Pauline Secchioni). Merci de communiquer au plus vite cette date.
- Gestion du Blog : les doctorant.es constatent que la transmission entre eux est difficile et engendre des soucis. Pour assurer un suivi et une transmission des codes il serait

important que le Blog soit géré par un ou une EC. Manon Brouillet s'est désignée pour cette tâche et nous la remercions.

- 3 – Vote de la Charte de déontologie pour les relations entre le personnel et les étudiant·es.

Cette charte fera l'objet d'un vote durant la prochaine AG du mois de juin 2024.

HCERES :

Laurence Boulègue et Arnaud Timbert font un point d'avancement tandis que l'onglet 8 du tableau Excel est rempli collectivement.

Durant la dernière Réunion des Unités du 21 février 2024, de nouvelles échéances ont été proposées : le DAE n'est plus à livrer pour le 1^{er} mars mais pour le 15. Ce qui laisse à Laurence Boulègue et à Arnaud Timbert le temps de le finaliser, notamment par la rédaction de la Trajectoire à venir.

Pour cette dernière, outre d'inscrire nos activités dans la continuité, il est acté qu'un *Dictionnaire de la cathédrale* d'Amiens serait réalisé collectivement, durant les cinq années du mandat actuel à partir de cette année et que, à cet effet, nos AG seront suivies de travaux sur ce projet.

POINTS DIVERS :

L'attention du directeur a été attirée sur le point suivant du Règlement intérieur :

I-2.2 Le Directeur Adjoint Un Directeur adjoint est désigné par le Directeur d'Unité, après avis du Conseil d'Unité, parmi les personnels enseignants-chercheurs ou parmi les Biatos, titulaires d'un doctorat. Le Directeur précise les domaines d'intervention du Directeur adjoint. Le Directeur adjoint assure la fonction de directeur par intérim en cas d'interruption du mandat du Directeur jusqu'à la date de nomination du nouveau Directeur de l'Unité. Dans ce cas, il peut recevoir délégation de signature du Président de l'UPJV.

En conséquence, Michela Costanzi a été présentée à la direction adjointe du Laboratoire et élue avec 14 voix pour et 1 abstention.